CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Accord-cadre de fabrication de dispositifs de médiation pour l’Etablissement public du Musée d’Orsay et du Musée de l’Orangerie

|  |
| --- |
| Numéro de marché : 2025-734 à 736  Marché public de Services  Application du CCAG-FCS  Procédure de passation : - Procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique  Technique d’achat : - Accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162 12 du code de la commande publique. |

# PRESENTATION GENERALE

## Présentation de l’EPMO-VGE

L’Etablissement public des musées d’Orsay et de l’Orangerie – Valéry Giscard d’Estaing (EPMO-VGE) est un établissement public national à caractère administratif depuis le 1er janvier 2004 conformément au décret n°2003-1300 du 26 décembre 2003 (modifié) portant création de l’Etablissement public du musée d’Orsay et du musée de l’Orangerie. Le musée de l’Orangerie a été intégré à l’établissement public par le décret n° 2010-558 du 27 mai 2010.

Le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) concerne un accord-cadre relatif à la fabrication de dispositifs de médiation à destination des publics de l’Etablissement public du Musée d’Orsay et du Musée de l’Orangerie

## Présentation générale des modalités de la médiation au sein de l’EPMO-VGE

* + 1. Présentation de la médiation dans les collections et les expositions temporaires des musées d’Orsay et de l’Orangerie

Inauguré en 1986 dans une ancienne gare construite en 1900, le musée d'Orsay présente l'art occidental de 1848 à 1914, dans toute sa diversité : peinture, sculpture, arts décoratifs, art graphique, photographie... Ses collections, constamment enrichies, reflètent les grands courants esthétiques de l'époque : académisme, réalisme, naturalisme, impressionnisme, symbolisme, Nabis, Art nouveau, pictorialisme...

Le musée d’Orsay présente environ 4 expositions par an (2 au printemps, 2 à l’automne) qui peuvent être thématiques ou monographiques. Sa fréquentation est estimée à 3,8 millions de visiteurs par an.

Le musée de l'Orangerie, situé au cœur du Jardin des Tuileries à Paris, est célèbre pour les *Nymphéas* de Claude Monet, un ensemble monumental de huit panneaux qui enveloppent les visiteurs dans un panorama aquatique unique. Construit en 1852 pour abriter des orangers, le bâtiment a été transformé en musée en 1927 pour accueillir cette œuvre exceptionnelle. Outre Monet, le musée présente une collection remarquable d'art moderne et impressionniste, notamment des œuvres de Cézanne, Renoir, Picasso, Matisse, Modigliani, Laurencin... issues de la collection de Jean Walter et Paul Guillaume, donnée à l'État.

Le musée de l’Orangerie présente 2 expositions par an (une au printemps et une à l’automne) qui peuvent être thématiques ou monographiques. Sa fréquentation est estimée à 1,2 millions de visiteurs par an.

Dans les deux musées, collections permanentes et expositions temporaires sont accompagnées par des outils de médiation (cartels développés, livrets de visite, audioguides, stations tactiles ou ludiques…), ainsi que par un programme de visites guidées et d’ateliers.

Ces propositions ciblent les adultes, le jeune public et les familles, les scolaires, ainsi que les personnes en situation de handicap ou issues du champ social.

* + 1. Présentation de l’espace Familles du Musée de l’Orangerie

L’espace Familles est un espace en accès libre pour les enfants et leurs accompagnateurs, pendant les week-ends et les vacances scolaires de la zone C. Il permet de découvrir les collections du musée de l’Orangerie en pré ou post visite.

L’espace Familles s’adresse aux enfants à partir de 2 ans et aux adultes qui les accompagnent. Il décline sa signalétique en deux langues (français, anglais) et est accessible aux publics en situation de handicap de manière générale.

Il propose des îlots d’activités pour s’initier à l’art, sensibiliser les plus jeunes aux œuvres de la collection du musée, pour jouer tout en abordant des notions artistiques. Il est composé de quatre espaces : un coin cosy (lecture et écoute de podcasts), un mural de manipulations pour les plus petits (à partir de 2 ans), trois tables d’activités créatives et un tableau mural de création et jeu collectif.

Les objectifs auxquels souhaitent répondre l’espace et les deux murs de manipulations sont les suivants :

* Regarder les œuvres autrement
* Appréhender les œuvres autrement que par le regard en convoquant d’autres sens, l’approche tactile et sonore notamment ;
* S’amuser avec les œuvres en permettant une approche ludique
  + 1. Présentation des Vacances à Orsay

Les Vacances à Orsay proposent aux enfants de tous âges des activités ludiques et créatives qui font écho aux collections. Dans la salle des fêtes du musée d’Orsay, plusieurs ilots d’activités permettent aux enfants de choisir l’activité qui leur convient le mieux, et de faire des allées et venues entre les différentes propositions. On y retrouve des activités créatives, d’autres à faire en autonomie, des espaces de jeux, un coin pour écouter les podcasts créés par le musée pour les enfants ou encore un endroit plus calme, dédié au repos et à la lecture.

Les activités sont gratuites et en accès libre, tous les jours de 10h à 17h, pendant les vacances scolaires de la Zone C.

* + 1. Objectifs généraux

Les objectifs de ces espaces sont les suivants :

- Affirmer et développer l’image d’un musée accessible aux familles et aux enfants

- Accueillir en grand nombre les familles et les groupes d’enfants en investissant dans des dispositifs permettant d’accompagner les publics à la découverte du musée (capacité d’accueil importante, offre non contingentée, sans réservation et gratuit, avec un dispositif humain additionnel optimisé) ;

- Proposer une offre de médiation innovante et originale pour accompagner les collections permanentes et/ou les expositions temporaires avec un concept et une identité graphique adaptée au jeune public.

- Créer un format de médiation flexible et capable d’accueillir beaucoup d’enfants, en individuel ou en groupes.

# DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

Cet article définit les caractéristiques techniques détaillées des prestations attendues. Les descriptions ci-après ne sont pas exhaustives et seront précisées dans chaque marché subséquent.

## Description générale

Les prestations listées ci-dessous seront détaillées et commandées en tout ou en partie selon les projets décrits lors de chaque remise en concurrence pour l’attribution des marchés subséquents dans les conditions énoncées dans le CCAP.

Un planning prévisionnel de passation des marchés subséquents sur l’année 2026 est annexé au présent CCTP. Ce planning prévisionnel n’engage pas l’établissement.

Les dispositifs de médiation concernés par le présent CCTP peuvent aussi être appelées « manipulations ». Il s’agit en effet d’objets ou d’éléments scénographiques qui seront manipulés par le public, en autonomie. Ils comprennent des éléments à toucher, à renifler, à écouter, à déplacer, à faire coulisser, à soulever, à ouvrir, à rabattre, à tirer, à secouer, à mélanger, à empiler, à observer… Ces éléments pourront comporter de l’électronique et utiliser de l’électricité pour fonctionner.

L’interaction proposée par le dispositif répond à un besoin pédagogique bien défini : transmettre une notion ou un concept, faire expérimenter un processus artistique, faire observer quelque chose, stimuler la curiosité… La dimension ludique est primordiale. Les approches doivent être variées.

Il existe deux types de réalisations : les éléments fixés et les éléments mobiles.

* Manipulations fixées

Objectifs : fabriquer et installer des manipulations en lien avec des œuvres ou des thématiques des collections et des expositions permanentes des deux musées. Ces manipulations peuvent s’adresser à différentes tranches d’âge (à partir de 2 ans) et prendre des formes variées (tableau tactile, casse-tête, dispositif sonore, dispositif olfactif, nuancier de matières à manipuler…).

Prestations attendues : conception technique de la manipulation suivant la commande de l’EPMO-VGE, fabrication et installation de la manipulation, proposition de matériaux robustes et adaptés, reproductions d’œuvres en très haute définition, qualité esthétique générale. Il pourra être attendu du titulaire d’être force de proposition pour la conception pédagogique du dispositif, en lien avec ses interlocuteurs au sein de l’EPMO-VGE.

* Outils et jeux de médiation mobiles

Objectifs : fabriquer et livrer des outils de médiation en lien avec les œuvres des collections et des expositions permanentes des deux musées. Ces outils peuvent être ludiques, reprendre des formes de jeux existants ou être créés sur demande (jeu de memory à partir d’œuvres, puzzles, tapis illustré / interactif, jeux en bois…). Les outils peuvent s’adresser à différentes tranches d’âge (à partir de 2 ans), être proposés en libre-service dans les deux musées, ou être prêtés à des structures partenaires.

Prestations attendues : conception technique des outils suivant la commande de l’EPMO-VGE, fabrication et livraison, proposition de matériaux robustes et adaptés, reproductions d’œuvres en très haute définition, qualité esthétique générale. Il pourra être attendu du titulaire d’être force de proposition pour la conception pédagogique du dispositif, en lien avec ses interlocuteurs au sein de l’EPMO-VGE.

Le titulaire aura donc comme mission globale de :

* Fabriquer et affiner les concepts proposés par l’EPMO-VGE. Le titulaire sera force de proposition et pourra contribuer à faire évoluer et enrichir les projets.
* Fabriquer des dispositifs et des outils ludiques, joyeux, immersifs et variés en termes d’expériences.
* Fabriquer des dispositifs durables en termes de matériaux (cf article 8.1 CCAP)
* Fabriquer les dispositifs / manipulations / outils / activités pouvant être manipulés / utilisés par plusieurs personnes en simultané (accueil de groupes).
* Tisser un lien étroit avec le parcours des expositions temporaires et collections permanentes des deux musées.
* Simuler le déroulement d’une interaction type avec les différents publics (familles ou groupes d’enfants), sa durée, aux conditions d’accueil (flux continu, séances…) afin de proposer un équipement fluide et facile à l’exploitation pour le musée. Le titulaire pourra proposer des prototypes à usage de test.
* Produire, fabriquer et installer l’ensemble des éléments et supports de médiation et de scénographie conformes pour un établissement recevant du public (ERP de 1ère catégorie) en matière de sécurité et accessibilité.
* En lien avec l’EPMO-VGE, mener les préconisations techniques (électricité, réseau, peintures ou retouches peintures sur les murs existants) nécessaires pour la mise en place des dispositifs/manipulations.
* Prévoir le conditionnement / emballage ainsi que le transport, livraison (ou expédition) et installation de tous les éléments.
* Prévoir la réparation / maintenance ou le remplacement des éléments quand nécessaire.

## Prise de contact

Une réunion (en présentiel ou en visio-conférence) aura lieu au début de l’exécution de chaque marché subséquent afin de préciser entre le titulaire et l’EPMO-VGE l’organisation des prestations, et les attendus.

Le titulaire proposera, à partir des précisions données à l’article 2.1 ci avant et de chaque marché subséquent, un design, des visuels et/ou des croquis des différents éléments composant la prestation, ainsi que des préconisations de matériaux et de techniques (y compris échantillons si nécessaire).

L’EPMO-VGE validera l’esthétique, les caractéristiques, les matériaux retenus pour les éléments à fabriquer avec le titulaire.

Livrables :

* Un plan d’ensemble et une fiche technique de chaque élément avec les cotes principales de l’élément.
* Un plan de réalisation de chaque pièce spécifique repérée et cotée avec le cas échéant les indications d’état de surface, les traitements, les matières utilisées (y compris les échantillons).

La validation finale sera donnée par mail par l’interlocuteur opérationnel au sein de l’EPMO-VGE, permettant le déclenchement de la phase de fabrication.

Le planning et les délais de réalisation seront précisés dans chaque marché subséquent.

Chaque titulaire tiendra à disposition de l’Etablissement public un serveur de transfert de données, type FTP ou tout autre plateforme d’échange, sur lequel se trouvera durant toute la durée d’exécution d’une commande l’ensemble des éléments de production. Son prix est réputé ventilé dans l’offre de prix du titulaire.

## Réalisation

Le titulaire devra procéder à la fabrication des différents modules de manipulation et des éléments qui les composent et/ou à la fabrication des différents outils, ainsi que des stocks prévus, en accord avec et selon les directives apportées par l’EPMO-VGE.

Les délais d’exécution seront fixés dans chaque marché subséquent. Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par l'EPMO-VGE au titulaire lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité de ce dernier fait obstacle à l'exécution de la prestation dans le délai contractuel. Le titulaire en informera l’EPMO-VGE, qui répondra par mail.

Les dispositifs devront présenter une qualité esthétique générale, des matériaux robustes, être ergonomiques pour la tranche d’âge cible selon les modalités indiquées dans chaque marché subséquent. Les dispositifs devront impérativement prendre en compte les différentes normes de sécurité relatives aux jouets (décret n° 2010-166 du 22 février 2010, son arrêté d'application du 24 février 2010 et les [normes AFNOR](https://normalisation.afnor.org/thematiques/jouets/)).

Si, à l’occasion d’un marché subséquent, l’EPMO-VGE exige l’obtention d’une certification ou d’une norme sur un dispositif spécifique (par exemple la norme EN71), le titulaire prendra en charge le coût et les modalités d’obtention de cette certification. Ce prix sera réputé ventilé dans l’offre du titulaire.

## Propriété intellectuelle des œuvres reproduites sur les dispositifs

Dans le cas où le dispositif de médiation reproduit une œuvre d’art, les dispositions suivantes s’appliquent.

L’EPMO-VGE s’assure que l’œuvre reproduite est dans le domaine public, ou s’acquitte des droits d’exploitation et de représentation le cas échéant. Il transmet par la suite au titulaire le visuel haute définition de l’œuvre. Ce visuel ne doit être utilisé que pour la conception et la fabrication du dispositif concerné. L’EPMO-VGE ne peut être tenu responsable de l'utilisation, de la reproduction et de la représentation par le titulaire des œuvres sans toutes les autorisations requises.

Dans chacune des situations, le titulaire veillera à ce que le droit moral des auteurs des œuvres soit respecté, notamment en mentionnant leur nom sur le dispositif, et en s’assurant que l’exploitation des œuvres ne porte pas atteinte à l’intégrité de celles-ci.

## Livraison, expédition et installation

Lorsque le marché subséquent porte sur la conception de dispositifs fixes, le titulaire doit livrer sur site les éléments, et procéder à leur intégration sur site. Il doit s’assurer que les systèmes de fixation fonctionnent et que les modules s’intègrent correctement au support. Les quantités livrées devront être accompagnées d'un bon de livraison.

Lorsque le marché subséquent porte sur la conception de dispositifs mobiles, le titulaire doit livrer sur site les éléments ou prévoir leur expédition sur site. Le titulaire doit choisir un mode d’expédition sécurisé, avec une remise contre signature exclusivement. Conformément à l’article 20.3 du CCAG FCS, les risques afférents au transport jusqu’au point de livraison ainsi que les opérations de conditionnement, d’emballage, de changement et d’arrimage incombent au titulaire. Les quantités livrées devront être accompagnées d'un bon de livraison.

Dans tous les cas, le titulaire s’assurera, en lien avec les équipes de l’EPMO-VGE, du bon fonctionnement des modules et outils et fournira les éventuels documents nécessaires au montage/démontage des modules et outils. Le titulaire pourra être amené à fabriquer le mobilier sur lequel s’insèrera le dispositif de médiation (par exemple, le dispositif n°6 de l’annexe technique au référentiel des prix : « qui est-ce » géant incrusté dans une table).

Les modalités de livraison ou d’expédition seront détaillées dans chaque marché subséquent.

## Entretien et réparation

Selon les marchés subséquents, les modalités d’entretien, de garantie et de réparation des dispositifs seront les suivantes :

* Une part à commandes pourra être prévue dans certains marchés subséquents, permettant de recommander des dispositifs ou pièces détachées détériorés ou égarés (notamment pour les puzzles, les jeux de carte…)
* Si cela est impossible, notamment mais pas seulement pour les dispositifs fixés, le titulaire indiquera dans son offre technique sa politique de garantie, de remplacement et d’entretien des dispositifs abimés, cassés ou égarés, ce qui fera l’objet d’un critère d’attribution du marché subséquent.